

# Attaque du siège des Comités de travaux pour la santé palestiniens (HWC)

17 octobre 2019



Paris, le 14 octobre 2019

Monsieur le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères,

Le vendredi 11 octobre 2019, la [Direction Générale des Comités de travaux pour la santé palestiniens](#) (Health Work Committees-HWC) a rapporté dans un communiqué une attaque de son siège à Al-Bireh, en Cisjordanie occupée, par une douzaine de soldats israéliens.

Les soldats ont enfoncé les portes, pénétrant par effraction dans l'immeuble où des civils vivent également. Ils sont ressortis des bureaux de l'association palestinienne près d'une heure plus tard. Les personnes sur place ont observé des signes de vandalisme, de destruction et de fouilles dans l'ensemble des locaux.

Le HWC dénonce ce raid qui a mis en danger la vie des habitants alentours et « appelle les institutions

médiatiques, de droits de l'Homme et de santé - au niveau national et international - à exposer les pratiques israéliennes contre la population palestinienne et ses institutions diverses ».

Cette attaque viole le droit à la santé et les principes de protection des structures médicales dans un territoire sous occupation (IV<sup>e</sup> Convention de Genève).

Elle est également le fait d'une stratégie d'obstruction et de répression systématique des acteurs de la société civile palestinienne, en contravention avec de nombreuses normes internationales y compris la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme et la société civile et le Pacte international relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP).

Nous demandons au gouvernement français :

- de dénoncer publiquement cette attaque ainsi que l'ensemble des mesures prises par Israël à l'encontre des organisations de la société civile palestinienne ;
- d'apporter son soutien au HWC, en envoyant par exemple une représentation consulaire sur le lieu de l'attaque.

Nous lui demandons également de remplir ses obligations internationales en tant qu'Etat tiers et rappeler aux autorités israéliennes leurs obligations en matière de respect des droits de l'Homme et de droit international humanitaire. En cas de non-respect continu, la France doit prendre des contre-mesures prévues à cet effet par le droit international et pouvant aller du rappel d'un ambassadeur à des sanctions économiques.

En comptant que vous donnerez suite à notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre profonde considération.

*M. François Leroux, Président de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine*

**[Lire la réponse du Ministre des Affaires étrangères français](#)**

---

Visuel : locaux de HWC à Beit Sahour, Cisjordanie occupée © HWC

- Emplacement : [Vous êtes ici : Accueil > Qui sommes-nous ? > Les courriers de la Plateforme >](#)
- Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/Attaque-du-siege-des-Comites-de-travaux-pour-la-sante-palestiniens-HWC>